



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 6ter

BULLETIN D'INFORMATION ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 20 juin 2017

AVIS ET PUBLICATION :

- DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PREFET / SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE DES CHEFS DE SERVICE DE L'ETAT

Arrêté préfectoral DS 2017-018 du **19 juin 2017** chargeant M. Patrick NAUDIN, sous-préfet de l'arrondissement d'Épernay, d'assurer la **suppléance du préfet du département de la Marne**, le jeudi 22 juin 2017

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons en Champagne et dans les quatre sous-préfectures (Reims, Epernay, Vitry-le-François et Sainte-Menehould), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique – Publications).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DS 2017-018

PRÉFET DE LA MARNE

**Arrêté chargeant M. Patrick NAUDIN,
Sous-Préfet de l'arrondissement d'Epernay
d'assurer la suppléance de M. le Préfet du département de la Marne
Le Préfet du département de la Marne,**

VU :

- Le code des Relations entre le public et l'Administration ;
- La loi du 28 Pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration ;
- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Le décret du 17 décembre 2015 du Président de la République nommant M. Denis CONUS, Préfet du département de la Marne ;
- Le décret du 15 mai 2015 du Président de la République nommant M. Patrick NAUDIN, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Epernay.
- Le décret du 6 janvier 2016 du Président de la République nommant M. Denis GAUDIN, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne ;

Considérant :

- L'indisponibilité concomitante de M. Denis CONUS, Préfet du département de la Marne et de M. Denis GAUDIN, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne le jeudi 22 juin 2017, de 5h00 à 15h00 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est consentie à M. Patrick NAUDIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de d'Epernay, pour assurer la suppléance du Préfet du département de la Marne le jeudi 22 juin 2017, de 5h00 à 15h00.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne et M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Epernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 19 juin 2017

Le Préfet,



Denis CONUS

1 rue de Jessaint – 51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX – Téléphone 03-26-26-10-10
www.marne.pref.gouv.fr